

NOMENCLATURE : 07 - 05

VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 JUIN 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260624-DLB29\_24062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

-----  
POLITIQUE DE LA VILLE  
CONTRAT DE VILLE 2024-2030  
PROGRAMMATION D' ACTIONS SPECIFIQUES 2026  
-----

Rapporteur : Monsieur Farid BOUKERCHA

La Ville de Lens s'est engagée, par délibération du 19 juin 2024, dans la mise en place du contrat de ville dit « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030 en partenariat avec l'Etat et ses établissements publics, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les communes du territoire de l'agglomération ainsi que le Département du Pas-de-Calais, la Région Hauts-de-France, l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts de France, afin de poursuivre son accompagnement des habitants des quartiers prioritaires de la ville et des initiatives et projets du territoire.

Au titre de ces orientations déclinées sur le territoire communal, la Ville de Lens envisage pour 2026 de contribuer à la mise en place du programme d'actions dont le détail est repris en annexe. Il reprend les actions déposées par les services municipaux et les associations. Il est précisé que ce programme a été soumis à l'approbation du comité des financeurs composé des services déconcentrés et décentralisés de l'Etat et des collectivités territoriales qui s'est réuni le mercredi 28 janvier 2026.

Ainsi, il vous est proposé :

- d'approuver le programme d'actions 2026,
- de décider du principe de l'engagement budgétaire des sommes correspondantes et sous réserve de la confirmation des subventions sollicitées auprès des autres financeurs telles que reprises dans le tableau annexé,
  - de solliciter des partenaires contractuels leur participation pécuniaire au financement du programme d'actions 2026,
  - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de mise en œuvre de chaque action engagée avec les porteurs associatifs et les partenaires financiers.

Les commissions Finances et Services à la Population ont émis des avis favorables.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,

Sylvain ROBERT



Le secrétaire de séance,

Mickaël BILLEBAULT

## Appel à projets Programmation d'actions 2026 - Ville de LENS

Contrat de Ville 2025/2030 - "Engagements Quartiers 2030" pour le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Services Municipaux	Porteurs	Actions	Montant total du projet	Subvention VILLE	%	Subvention sollicitée à L'ETAT	%	Subvention sollicitée AU TITRE DU DROIT COMMUN	%
	CCAS	Programme de Réussite Educative (PRE) Ingénierie	233 522,00 €	73 986,00 €	32%	159 536,00 €	68%	- €	0%
		Programme de Réussite Educative (PRE) Actions	29 480,00 €	2 696,00 €	9%	10 784,00 €	37%	16 000,00 €	54%
JEUNESSE (Buisson)	Habitant-es en action, quartier en émulation	56 840,00 €	39 440,00 €	69%	12 000,00 €	21%	5 400,00 €	10%	
		Quand le développement durable rencontre l'humain, la Santé en action	50 692,00 €	38 192,00 €	75%	10 500,00 €	21%	2 000,00 €	4%
JEUNESSE	Jeunes Act'eurs	95 649,00 €	80 649,00 €	84%	13 000,00 €	14%	2 000,00 €	2%	
CENTRES SOCIO CULTURELS	Hors les murs, vers, avec & par les habitants	50 018,00 €	30 018,00 €	60%	20 000,00 €	40%	- €	0%	
		Parcours Santé Bien-être	61 566,00 €	41 566,00 €	68%	10 000,00 €	16%	10 000,00 €	16%
<b>TOTAL SERVICES MUNICIPAUX 2026</b>			<b>577 767,00 €</b>	<b>306 547,00 €</b>	<b>53%</b>	<b>235 820,00 €</b>	<b>41%</b>	<b>35 400,00 €</b>	<b>6%</b>
Associations	Porteurs	Actions	Montant total du projet	SUBVENTION VILLE	%	SUBVENTION SOLLICITEE A L'ETAT	%	SUBVENTIONS AU TITRE DU DROIT COMMUN	%
	AFEV	Mentorat étudiant Lens	56 884,00 €	10 000,00 €	18%	10 000,00 €	18%	36 884,00 €	65%
CULTURE & LIBERTE	Pour la santé, des citoyens-nes experts-tes	27 000,00 €	3 000,00 €	11%	16 000,00 €	59%	8 000,00 €	30%	
		Quartiers prioritaires, quartiers solidaires	33 107,00 €	1 000,00 €	3%	23 000,00 €	69%	9 107,00 €	28%
		Accès au numérique pour gérer son parcours	30 107,00 €	1 000,00 €	3%	18 000,00 €	60%	11 107,00 €	37%
APF France Handicap	Connect & vous	40 989,00 €	7 500,00 €	18%	7 500,00 €	18%	25 989,00 €	63%	
SANTELYS	Bus santé	17 979,00 €	5 000,00 €	28%	5 000,00 €	28%	7 979,00 €	44%	
EMMAÛS CONNECT	Renforcer le pouvoir d'agir des habitants des QPV de la CALL grâce à l'acquisition de matériel et de compétences numériques essentielles	18 494,00 €	2 000,00 €	11%	12 000,00 €	65%	4 494,00 €	24%	
ANGES GARDINS	Renforcement du lien social en QPV autour d'activités menées avec et par les habitants	79 762,00 €	15 000,00 €	19%	20 000,00 €	25%	44 762,00 €	56%	
HOLIDAY GEEK CUP	Stratégie esport 2025-2030 par Holiday Geek Cup V.2026	92 500,00 €	7 000,00 €	8%	43 000,00 €	46%	42 500,00 €	46%	
Porteurs	Actions	Montant total du projet	SUBVENTION VILLE	%	SUBVENTION SOLLICITEE A LA REGION	%	SUBVENTIONS AU TITRE DU DROIT COMMUN	%	
AGPIC Lens	NQE 2026	18 300,00 €	9 000,00 €	49%	9 000,00 €	49%	300,00 €	2%	
	PIC 2026	15 000,00 €	7 500,00 €	50%	7 500,00 €	50%	- €	0%	
<b>TOTAL ASSOCIATIONS 2026</b>			<b>430 122,00 €</b>	<b>68 000,00 €</b>	<b>16%</b>	<b>171 000,00 €</b>	<b>40%</b>	<b>191 122,00 €</b>	<b>44%</b>
<b>TOTAL DOSSIERS DEPOSES POUR 2026</b>			<b>1 007 889,00 €</b>	<b>374 547,00 €</b>	<b>37%</b>	<b>406 820,00 €</b>	<b>40%</b>	<b>226 522,00 €</b>	<b>22%</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 25 JUIN 2026**

=====

**SEANCE DU 24 JUIN 2026**

=====

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 17 juin 2026.

**Etaient présents** : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes DEGOUVE, DAVID, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, M. NYCZ, Mme GLEMBA, M. LANNOY, Mmes LAGNIEZ, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTHEU, CLAVET, Mme MAY, MM. AUDANT, OZOG.

**Etaient excusés** :

Mme KAUFMANN ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à M. NYCZ, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme ROPERTO ayant donné pouvoir à Mme DEGOUVE, Mme BRAET ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme PETERSEN ayant donné pouvoir à Mme DUPUIS, Mme ESSAIDI ayant donné pouvoir à M. COURCOL, M. DE SCHEPPER ayant donné pouvoir à M. OZOG, Mme COROENNE ayant donné pouvoir à M. CLAVET.

**Etait absent** : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur BILLEBAULT Mickaël, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.